

Grille d'évaluation des projets soumis à la Fiducie agricole UPA-Fondation

Nom du projet :

Date du dépôt :

Date de l'évaluation :

	0 point	3 points	4 points
La pertinence du projet			
1. Le degré de respect du projet envers la politique d'acquisition et de gestion des terres de la Fiducie est :	Faible	Adéquat	Élevé
2. Le projet est susceptible de devenir :	Un projet du passé	Un projet en phase avec les attentes sociétales	Un projet phare
3. La relève agricole est valorisée par :		La croissance d'une entreprise	La création d'une entreprise
La faisabilité financière du projet			
4. Par rapport aux transactions agricoles dans la région, le prix de la propriété visée est :	Élevé (+ 30 %)	Raisonné (+/- 30 %)	Bas (- 30 %)
5. Les hypothèses de rendement agricole, de performance technique et de prix de vente fournies par le promoteur sont :	Optimistes	Réalistes	Conservatrices
6. Les prévisions budgétaires génèrent un profit pour rémunérer l'exploitant :	Insuffisant	À temps partiel	À temps plein
7. D'une année à l'autre, la production principale présente une volatilité des prix :	Élevée (+/- 20 %)	Normale (+/- 10 %)	Faible (+/- 5 %)
8. Les débouchés dans les productions visées sont :	Incertains	Faciles d'accès	En forte demande
9. Les programmes de gestion de risque offrent une protection :	Insuffisante	Adéquate dans une production	Adéquate pour l'ensemble du projet
10. Le niveau d'endettement de l'entreprise compromet sa capacité à faire face à ses obligations avec un ratio des bénéfices nets + amortissement sur la partie courante de la dette à long terme se situant :	Sous 1,00	Entre 1,00 et 1,15	À plus de 1,15

La faisabilité technique du projet			
11. Le degré de cohérence du projet est :	Faible	Adéquat	Élevé
12. La production mise sur des technologies et une régie d'entreprise :	Risquée	Ambitieuse	Adaptée
13. La disponibilité de la main d'œuvre nécessaire semble :	Incertaine	Limite	Assurée
14. Dans les productions envisagées, le soutien technique est :	Peu présent	Disponible	Déjà lié au projet
15. Le promoteur dispose des permis et certification nécessaires pour démarrer :	Non	En attente	En sa possession
Les qualifications du promoteur			
16. Le promoteur dispose de diplômes pertinents:	Insuffisant	Adéquat	Rassurant
17. Le promoteur dispose d'une expérience pertinente en production agricole et/ou en gestion :	Insuffisante	Adéquate	Rassurante
18. Les motivations du promoteur sont :	Incertaines	Clares	Visionnaires
19. L'équipe de promoteurs est :	Incomplète	Adéquate	Complémentaire
20. En cas de pépins, le promoteur dispose personnellement d'une capacité de réinjection financière dans l'entreprise:	Insuffisante	Suffisante	Rassurante
La polyvalence de la propriété			
21. La valeur agronomique des sols de la propriété est :	Faible	Adéquate	Excellente
22. La santé des sols de la propriété est :	Déficiente	Adéquate	Excellente
23. Les effets des pratiques envisagées sur l'environnement sont :	Inquiétantes	Adéquates	Rassurantes
24. La propriété s'inscrit dans une trame agricole sous-régionale :	Menacée	Adéquate	Vigoureuse
25. Lorsque présent, les bâtiments sont majoritairement :	En fin de vie utile	En bonne condition	Neufs
Pointage total			/100

PS : Cette grille est appelée à s'améliorer suivant l'expérience du comité d'évaluation des projets.